

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 26 NOVEMBRE.

Il paraît que M. Durand de St André n'a pas été comme on l'avait cru d'abord, l'objet d'une tentative d'assassinat. Voici ce qu'on lit dans le *Morning Post* :

« Nous avons donné hier les détails de l'incident extraordinaire qui a eu lieu dans la maison de M. Durand de Saint-André, consul général de France, et qui donne tout lieu de croire qu'on en voulait à sa vie. Les résultats de l'enquête qui a eu lieu ont heureusement prouvé le contraire, en faisant connaître les faits réels tels qu'ils ont été racontés au bureau de police de Marylebone, par M. Chauncey le jeune. Ce dernier s'était occupé dimanche, dans l'après-midi, avec son frère, à fondre des balles de pistolet dans l'une des chambres de derrière de la maison de leur père, peu éloignée de celle du consul français : plusieurs de ces balles leur ayant paru défectueuses, ils les jetèrent par la fenêtre, sans imaginer que cet acte fort innocent de leur part pût avoir la moindre conséquence. M. Wiggins, inspecteur de service, ayant montré la balle qui avait été trouvée dans la bibliothèque du consul, ainsi que les deux autres, elles furent reconnues à l'instant par ces deux jeunes gens. M. Chauncey le jeune ajouta qu'il s'était empressé d'aller faire ses excuses au consul, qui avait paru satisfait des explications qu'on lui avait données. »

FRANCE. — PARIS, 28 NOVEMBRE.

Les nouvelles de Constantinople, publiées par un journal, rapportent que le bey ne se propose pas de défendre cette ville contre l'armée française, mais de lui faire éprouver des pertes au passage des deux défilés qu'il a fortifiés à cette intention. Il espère, d'ailleurs, pouvoir tenir la campagne avec l'aide des Kabâles qui lui sont entièrement dévoués. Ahmed-Bey a, en outre, un parti puissant au-delà de l'Atlas, et s'il était forcé de quitter Constantinople, il se retirerait, selon toute apparence, à Biscarah ou à Berbar.

On prétend que le gouvernement a reçu ce matin des nouvelles du maréchal Clauzel. L'expédition était arrivée à quelques lieues de Constantinople. Les pluies continuelles avaient retardé la marche des troupes.

Des détails donnés par les journaux du Midi sur le pèlerinage du prince de Joinville en terre sainte, nous apprennent que Mehemed Ali a fort bien fait les choses. Une escorte de cavalerie a pris le prince à Jaffa pour le conduire à Jérusalem, et non-seulement il a visité le tombeau du Christ, mais encore il a pénétré dans la fameuse Mosquée d'Omar, où jamais chrétien n'avait été admis avant lui. Soliman-bey (le colonel français Selve), avait été envoyé par le vice-roi au-devant du jeune prince à Nazareth, et ne l'a plus quitté jusqu'à son embarquement.

M. Cass, nouvel ambassadeur des États-Unis en France, est arrivé à Paris.

Le gérant du journal la *France* vient d'être condamné à 300 francs d'amende et trois mois de prison.

On attend incessamment à Paris M. Loeve-Weimar de retour de son voyage à St-Petersbourg. Il doit ramener avec lui sa jeune épouse.

M. Carle Vernet a succombé hier matin, à 9 heures 1/2, aux suites d'une fluxion de poitrine. M. Carle Vernet était né à Bordeaux, le 14 août 1758.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On assure que le général Espartero est arrivé à Portugalette. Le général Alvarez qui opérait dans les Asturies, a rejoint, dit-on, le 20, les troupes d'Espartero.

On assure aussi que le brigadier Aracoz a pris le commandement de la place de Bilbao. Cet officier a long-temps séjourné à Bayonne lorsque le général Rodil commandait l'armée du Nord.

L'Indicateur de la même date est plus explicite :

« D'après les nouvelles du 22, dont la source est carliste, le siège de Bilbao a été levé le 21, et l'artillerie des factieux transportée à Egoibar, par suite des mouvements des troupes de la reine, commandées par le général Espartero. Il est positif que ce chef, à la tête de quatorze mille hommes d'excellentes troupes, s'est porté le 19, sur Bilbao, par la route de Castro et de Portugalette. La ville d'Estella devait être attaquée par la légion française, et celle d'Irun par les Anglais. »

Des lettres particulières de Madrid du 20 au soir, portent que Rodil s'est réfugié en Portugal. On parle toujours du général Evariste San-Miguel pour le ministère de la guerre.

Huit mille hommes et 400 chevaux, réunis dans diverses garnisons, où ils n'étaient pas fort utiles, viennent d'arriver à Vittoria.

Ce journal ajoute en *post-scriptum*, sous la date de Bayonne, 10 heures du soir, le 23 :

« Un bateau à vapeur, arrivé au Socoa mercredi dans l'après-midi, rapporte que, le 21, le général Espartero aurait

battu la faction à Antozéqui (deux lieues de Bilbao), après un combat sanglant. La perte des carlistes serait très-considérable. Villaréal les commandait.

Par suite, le siège de Bilbao aurait été levé.

« Nous ne garantissons pas l'authenticité de cette nouvelle ; nous croyons seulement que, si elle est fondée, nous serons bientôt à même de la confirmer et d'en donner les détails. »

BULLETIN POLITIQUE.

Le prince Wasa, fils de l'ex-roi Gustave, est attendu inconnu ; son voyage se rattache, dit-on, à des machinations qui menacent dans ce moment la Suède. Il existe un parti tout organisé dans deux des fractions de la diète, et la diplomatie, selon l'usage, travaille dans le sens de la Russie, sans épargner tous les moyens de séduction. On pourrait croire que les représentants de la France et de l'Angleterre agissent selon l'intérêt de ces deux puissances, si leur silence et leur inaction ne rendaient leur politique à Stockholm excessivement louche ; et quant à ce qui se passe à Paris, ce n'est pas M. Molé qui peut ignorer la prochaine arrivée du prince Wasa dans la Baltique. A la vérité, tout bien informé qu'il est, ce ministre ne peut pas agir, et les principes de la légitimité sont à l'ordre du jour parmi les patrons de M. Molé. Qu'est-ce que les intérêts de la France, dès que ces principes sacrés sont en jeu, et que le moment vient de mériter tout-à-fait les bonnes grâces de l'empereur Nicolas.

Au surplus, il se pourrait bien que les Suédois, qui se sont faits Russes, trouvaient de l'opposition dans le reste de la nation et il ne paraît pas, d'un autre côté, que l'on puisse comparer la capacité et le caractère du prince Oscar aux qualités négatives du jeune général autrichien que, tout fils de Gustave qu'il est, les Suédois ne connaissent pas.

SITUATION DE COMMERCE.

La stagnation commerciale qui a été signalée depuis quelques mois, se prolonge encore ; mais il est constaté aujourd'hui pour les plus incrédules que le malaise, au lieu d'avoir dans l'intérieur du pays des causes profondes, est tout superficiel, et que ce qu'éprouve le commerce français n'est point l'effet d'une crise qui se passe dans son sein, mais seulement le contre coup d'une crise étrangère.

Dans la situation intime de notre industrie il n'y a rien dont les plus timorés puissent s'alarmer. Les inquiétudes politiques qui, au temps des émeutes, frappaient le commerce d'une mortelle langueur, sont heureusement bien loin de nous. L'ordre qui est le seul élément au milieu duquel l'industrie puisse prospérer, est complètement affermi. La confiance du pays dans la stabilité et la sagesse du gouvernement est telle que les citoyens se laissent aller à l'indifférence pour ces mêmes droits politiques après lesquels on soupirait il y a sept ans. A côté de ces conditions morales, qui industriellement du moins sont toutes pleinement satisfaisantes, on n'aperçoit que des symptômes matériels les plus rassurants. Les impôts n'ont pas cessé de se payer avec une régularité parfaite. Jamais la Banque de France n'opéra ses recouvrements avec plus de facilité.

Les billets qu'elle a eus en souffrance depuis trois mois ne s'élèvent qu'à quelques centaines de francs, sur je ne sais combien de millions. A Paris, à Rouen, à Havre, à Marseille, dans les fabriques de l'Alsace et du Nord, les faillites sont pour le moins aussi rares qu'à aucune autre époque. Nulle part les fabricants n'ont leurs magasins engorgés de produits. Dans une seule localité, à Lyon, le travail manque. C'est que Lyon expédie beaucoup à l'étranger ; les ateliers de soieries de Lyon ont leur principal débouché hors de France, aux États-Unis ; et les États-Unis n'envoient pas de commandes. Si Lyon travaillait uniquement pour la consommation intérieure, Lyon serait occupé.

De là ressort, remarquons-le en passant, pour un peuple qui s'est assuré une tranquillité durable, la supériorité du commerce intérieur sur les transactions étrangères. Celles-ci sont affectées à la fois par les crises et les révolutions du dehors et par celles du dedans. Lorsque le progrès de l'agriculture aura répandu l'aisance parmi nos populations agricoles, et c'est un résultat qu'amèneront rapidement de bonnes lois comme celle des chemins vicinaux, qui fut le produit de la session dernière, ou comme celle sur les hypothèques, qui sera sans doute l'un des fruits de la session prochaine, un immense service aura été rendu à nos manufactures. On leur aura ouvert un débouché bien autrement large et bien autrement assuré que celui qu'on peut attendre de tous les traités de commerce avec les nations voisines ou lointaines.

Le malaise qu'éprouve aujourd'hui notre industrie n'a donc aucune raison d'existence qui soit propre à elle ou au pays. Elle n'a ni fausse spéculation à liquider, ni fautes accumulées à solder ; elle ne subit qu'un temps d'arrêt que lui impose l'état actuel de l'industrie étrangère. En Amérique, des entreprises sans proportion avec le capital effectif du pays, et encore plus les mesures irréfléchies d'une administration passionnée contre la Banque des États-Unis et contre toutes les Banques en général, ont rendu imminente une dégrèssé qui d'ailleurs visite périodiquement l'Union tous les

trois ou quatre ans. En Angleterre, les imprudences de quelques individus, et surtout celles des Banques en participation par actions (*joint stock banks*), ainsi que les étroits rapports qui lient le commerce anglais au commerce américain, ont amené un état de choses qui, s'il ne peut encore être absolument qualifié de crise, en diffère à peine et en prend de jour en jour les caractères.

La circulation des capitaux, qui est à l'industrie ce que la circulation du sang est au corps de l'homme, est décidément en perturbation dans l'Amérique du Nord et en Angleterre. Or, les capitaux sont cosmopolites. Il n'est pas possible que le cours en soit troublé sur un point sans qu'il ne se dérange aussi plus ou moins partout ailleurs. A cet égard, la solidarité des grandes nations industrielles est un fait incontestable, évident. C'est cette solidarité, et elle seule que nous ressentons aujourd'hui.

Dans cette circonstance le gouvernement et les grandes associations financières, trop rares malheureusement chez nous, n'ont pas manqué à leur mission. Pendant que la Banque d'Angleterre élevait son escompte de 4 p. c. à 5, la Banque de France maintenait le sien à 4. Pendant que la première resserrait ses opérations, la seconde continuait à élargir les siennes ; et en même temps elle était administrée avec tant d'habileté que sa réserve métallique augmentait au lieu de diminuer.

En même temps le gouvernement se mettait en mesure d'offrir de l'emploi aux bras qui viendraient à être inoccupés pendant la saison rigoureuse. Des travaux d'utilité publique dont les plans avaient été préparés de longue main, vont s'ouvrir aux abords de Lyon. L'autorité municipale joint ses efforts à ceux de l'administration supérieure. Tout le monde s'accorde à reconnaître la sollicitude du gouvernement et à louer sa haute prévoyance et son humanité. C'est à peine s'il s'est trouvé, il faut le dire à l'honneur de l'opposition, un petit nombre d'esprit malfécond qui se sont montrés pleins d'aigreur contre le gouvernement à propos de son zèle en faveur de l'industrie et de sa bienveillance active pour la classe pauvre, et qui, par un trait de discernement exquis, ont jugé l'occasion excellente pour mettre en circulation des fables où l'odieuse dispute à l'absurde.

Le plus sûr moyen d'éviter un malheur consiste à le prévoir. Une catastrophe prévue est à demi prévenue. Il ne peut être question de catastrophe pour nous, mais, pour l'Angleterre, quoiqu'elle ne soit nullement probable, elle est cependant possible. Tout autorise à penser que chez nos voisins le mal est proche de son terme ; de graves accidents pourraient cependant y survenir. L'intérêt des bons de l'échiquier est aujourd'hui proche de 4 pour 100, ce qui, pour des valeurs de cette nature est un taux fort élevé : nos bons du Trésor sont à 2 pour 100 seulement. Ce qui est plus sérieux, c'est que la réserve de la Banque d'Angleterre est fort diminuée.

Communément elle s'écarte peu de huit millions sterling ; elle est maintenant tombée à quatre millions et demi. Londres étant le centre des capitaux du monde entier, tout désastre qui y éclaterait réagirait vivement sur l'état des capitaux en France. L'Angleterre étant la première puissance industrielle du globe, il est impossible que l'industrie anglaise soit en proie à une crise sans que l'industrie française ne soit tourmentée aussi. Il est d'usage, par exemple, que les fonds anglais soient cotés à 10 ou 12 pour cent plus haut que les fonds français. Dans l'état actuel des choses, la différence n'est plus que de 8 ; si elle diminue encore par la chute des fonds anglais, il est palpable que l'on spéculera sur le rétablissement de la distance habituelle des fonds des deux pays, et les fonds français baisseront inévitablement.

Si les marchandises et les denrées se déprécient en Angleterre, elles tomberont bientôt chez nous, en vertu des lois de l'équilibre entre tous les marchés européens. L'intérêt le plus immédiat et le plus étroit de nos industriels, comme celui de nos rentiers et de nos capitalistes, exige donc que les affaires se rétablissent en Angleterre, et que la Banque, qui est l'âme de l'industrie britannique, reprenne la plénitude de ses fonctions. L'existence de cette solidarité forcée entre la France et l'Angleterre, conduit à examiner une question délicate que pour aujourd'hui nous nous contentons d'indiquer. Cette solidarité à laquelle nous ne pouvons nous dérober, ne pourrait-on pas l'avouer, la reconnaître, la consacrer ? En la consacrant, ne pourrait-on parvenir à la régler de manière à la rendre moins dangereuse aux époques de désastre, plus féconde aux époques de prospérité ? Pour préciser d'avantage, n'est-ce pas un mal que la Banque de France et celle d'Angleterre n'aient aucun rapport l'une avec l'autre, et que la loi qui régit la première, lui interdise tout lien avec la seconde ? Jusques à quel point serait-il désirable que ces deux banques s'entendissent, qu'elles acceptassent les billets l'une de l'autre, qu'elles pussent tirer l'une sur l'autre ? Aujourd'hui, par exemple, la cause principale de la diminution de la réserve de la Banque d'Angleterre réside dans l'exportation de l'or. Si la Banque de France pouvait permettre à la Banque d'Angleterre de tirer sur elle, rien ne serait plus

aisé que de rétablir le cours du change, et de rendre impossible l'exportation de l'or anglais.

Nous ne concevons pas l'opposition que pourrait rencontrer un projet de loi tendant à modifier les statuts de la Banque de France, au moins à l'égard de cette opération spéciale destinée à aider le commerce anglais à sortir d'embarras en renforçant la Banque d'Angleterre, au grand avantage de notre propre commerce, et sans que la Banque de France s'exposât à la moindre perte; car qui oserait avoir des doutes sur la solidité de la Banque d'Angleterre? Ce serait un service rendu à charge de retour. Disons aussi que des mesures ainsi dictées par un esprit de libéralité internationale seraient bien à la France et grandiraient aux yeux du monde et le pays et le gouvernement. La politique extérieure de la France a toujours été noble et généreuse, elle doit continuer à l'être pour que la France soit satisfaite au dedans. Il faut seulement que notre générosité prenne des formes nouvelles selon la nouveauté des circonstances, et rien ne serait mieux approprié à la conjoncture présente que ces bons offices de Banque à Banque sanctionnés et facilités par les gouvernements. (Débats.)

Bulletin de la bourse de Paris du 28. — Les fonds n'ont pas pu monter à la bourse d'aujourd'hui, malgré les efforts de quelques agents de change pour provoquer un mouvement ascensionnel. La rente qui avait ouvert dans les cours de fermeture de samedi à 79 40, a ensuite fléchi à 79 25.

On s'occupait davantage aujourd'hui des fonds espagnols que depuis quelque temps. Les nouvelles de la frontière annonçaient positivement que le général Espartaco étant arrivé par Portugalte, avait défait les troupes de Villardal et avait secouru Bilbao, dont le siège était levé. Cependant, nous devons ajouter qu'un légionnaire de la bourse, qui entretenait des relations suivies avec le camp de don Carlos, démentait positivement cette nouvelle, et offrait de parier dix contre un. Il aurait reçu une lettre du 22 du quartier général carliste, annonçant que les pluies continuées arrêtaient entièrement toute espèce d'opérations militaires. Quoiqu'il en soit, la nouvelle de la levée du siège était généralement accréditée à la bourse. Elle a fait monter la rente active à 79 34 5/8; mais ce fonds a ensuite fléchi à 79 1/2.

BELGIQUE.

Bruzelles, 25 novembre (trois heures.) — Opérations extrêmement lourdes et rares. L'actif espagnol un peu mieux sur l'annonce de 3/8 de hausse à Paris; cours 19 1/4 à 3/8 au comptant et primeurs; 19 1/4 papier au 5 prochain, argent 19 1/8. Les actions de la Société de Mutualité 114 papier.

Après la cote: Ardoin 19 1/4 argent au comptant.

Les faits les plus simples, les plus faciles à constater donnent lieu, lorsqu'ils ont été faussés, à des discussions interminables. C'est ainsi que nous sommes obligés de revenir aujourd'hui sur la perception du droit différentiel exigé, par la corporation de Trinity House, du bateau à vapeur belge la PRINCESS VICTORIA, avant son départ de Londres, le 20 du courant. Ce droit fut porté à 3 livres sterling pour le retour. On l'a nié de diverses manières, et la quittance devait s'effacer devant des allégations hasardeuses. Maintenant, que le même bateau a été, à son dernier voyage, soumis au droit d'aller et retour, osera-t-on dire: cela n'est pas?

Pour nous, qui savons à quoi nous en tenir sur le résultat de la mission de M. Smits, nous avouerons avoir été fort surpris à la lecture des lignes suivantes, nous venant d'Anvers, et datées d'hier, quatre heures du soir:

« Je m'empresse de vous annoncer l'arrivée de la Princesse Victoria, qui a quitté Londres hier 26 à 10 heures du matin; rien n'était alors changé pour les droits additionnels de pilotage sur les navires belges, et le Trinity-House a fait payer à notre bateau à vapeur six livres sept shellings 9 deniers, pour excédant, comparativement à ses voyages antérieurs au 17 de ce mois.

« Mais on écrit de Londres qu'on y avait l'espoir que, sous peu, il y aurait un traité permanent à ce sujet (a permanent treaty on that subject). » (Mercure)

M. Sérurier a présenté, le 27 novembre, au roi des Belges les lettres de créances, datées du 18 du même mois, qui l'accréditent près de S. M. comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français. M. Sérurier a eu l'honneur de remettre, dans la même audience, à S. M. les lettres de rappel par lesquelles le roi des Français annonce que les fonctions du comte Septime de Latour-Maubourg sont venues à cesser par sa nomination au poste d'ambassadeur à Madrid.

Le même jour, M. le baron d'Arnim a été reçu en audience particulière. Le comte Félix de Mérode et M. Raikem, président de la chambre des représentants, ont été également reçu par S. M. Le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur. (Moniteur.)

Par arrêté royal du 20 novembre, le roi vient d'accorder à M. Auguste Morel, ses lettres d'exequatur en sa qualité de consul-général de Toscane, pour le royaume de Belgique. M. Morel a déjà été reconnu comme consul de Sardaigne pour toute la Belgique.

La cour d'assises a condamné hier par contumace: 1° J. de Wellens et Ferdinand Cogels, banquiers, pour banqueroute frauduleuse, tous les deux à 15 années de travaux forcés et à l'exposition; 2° Armand Oufroy, dit Bêtron, employé aux messageries Briard, pour soustraction frauduleuse, à 10 années de réclusion et à l'exposition; 3° Arnoul Corneille De Haes, banquier, pour banqueroute frauduleuse, à 15 années de travaux forcés et à l'exposition.

On lit dans le Moniteur: L'Indépendant impute à trois ministres des faits trop graves pour qu'il soit permis de garder le silence plus longtemps.

Un secret de cabinet aurait été publié, les ministres auraient cherché un appui dans la chambre et dans la presse pour soutenir leur opinion contraire à la nomination des deux ministres d'état sans entrée au conseil; on aurait trompé la chambre sur la portée réelle de la mesure, pour lui arracher une manifestation inconstitutionnelle; l'article de l'Union rapporté par l'Indépendant aurait un caractère semi-officiel; le ministère, par ses amis, par ses journaux,

aurait présenté à la chambre, au pays, la banque comme une puissance dangereuse; sa conduite à l'égard de cet établissement serait une suite de contradictions.

Nous ne discuterons point s'il est de l'essence d'un gouvernement constitutionnel qu'une démission donnée et son motif soient l'objet d'un secret impénétrable; nous ne chercherons pas davantage à quelle source a été puisée la première nouvelle donnée par un journal du soir, mais ce que nous pouvons dire avec toute certitude, c'est que les ministres n'ont eu, au sujet de la question dont la presse s'est occupée, aucune communication directe ou indirecte avec un journal quelconque, et qu'ils ont été loin d'influencer aucun membre des chambres dans le sens indiqué par l'Indépendant. Si les membres de la chambre des représentants répandus dans les diverses sections se sont spontanément réunis, comme en famille, dans l'une des sections, pour s'entretenir d'une affaire à laquelle ils portaient un vif intérêt, il ne s'est pas agi, que nous sachions, de prendre aucune résolution. Les ministres ont été entièrement étrangers à cet incident, dont ils n'ont eu connaissance qu'après son arrivée.

L'Union n'a pas été plus l'organe du ministère ou d'un ministre, en s'exprimant sur le projet de nomination de MM. Meeus et Coghén, qu'il ne l'a été en se prononçant en faveur de la Société de Mutualité, dont l'utilité ou le danger font l'objet de délibérations préalables des chambres de commerce, et au sujet de laquelle le ministère n'a, jusqu'à présent, énoncé aucune opinion. Nous ne pouvons que répéter que chacun des ministres a été complètement étranger à toute cette polémique.

Nous ne relèverons point l'absurdité d'une autre supposition. Quel intérêt les ministres auraient-ils eu à accréditer le bruit que MM. Meeus et Coghén étaient appelés à faire partie du conseil, lorsqu'il était si facile de savoir la vérité, et que l'Indépendant pouvait le dire dès le premier moment? Nous nous abstiendrons d'examiner les inconvénients qu'auraient dû présenter la simple qualité de ministres d'état conférée à ces messieurs à raison des circonstances et de leur position financière.

Un journal du soir, commentant l'article de l'Indépendant, dit qu'il faudrait en conclure que les ministres n'ont rien fait pour désabuser la chambre lorsque les députations sont venues les féliciter de s'être opposés à l'entrée de MM. Meeus et Coghén au conseil. Nous pouvons affirmer qu'aucun membre de la chambre ne s'est présenté en députation chez les ministres et n'a fait connaître qu'il eût une mission quelconque à remplir. Nous ajouterons qu'aucun député, ayant eu à ce sujet des explications avec les ministres, n'a conservé l'opinion qu'il eût été question de créer de nouveaux membres du cabinet.

Ce n'est pas le ministère qui a formé l'opinion de la presse contre la banque; le ministère n'a eu sa puissance aucun journal; il n'en a salarié aucun ainsi tout ce qui a été publié est libre et spontané. Nous ajouterons que l'Indépendant s'efforce en vain de donner une couleur de parti à la question.

Ce journal n'est pas plus heureux lorsqu'il cherche à mettre les ministres en contradiction avec leurs actes. En ce qui concerne le solde du caissier de l'état sous l'ancien gouvernement, le ministère précède en a, à la vérité, laissé le dépôt à la banque; mais converti en obligations de l'emprunt belge, ce dépôt n'a pu servir à l'extension de ses opérations; les ministres actuels n'ont point intenté d'action judiciaire à la banque pour exiger le paiement de ce solde; en opposition avec la convention faite par leur prédécesseur.

La banque n'a été assignée au nom du gouvernement que pour les redevances qu'elle lui doit en vertu de ses statuts; ces redevances viennent d'être réglées par la convention du 7 de ce mois.

Des sociétés anonymes ont été autorisées, non-seulement sous le patronage de la Société générale, mais aussi en concurrence avec cette banque; elle n'a obtenu de ce chef aucun privilège. L'observation de l'Indépendant reste donc sans application.

Le ministère a discuté les statuts de différents projets de sociétés, il a exigé des modifications lorsqu'elles ont paru nécessaires; il a rejeté les demandes qui n'étaient pas de nature à obtenir l'approbation du gouvernement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 29 novembre. — La discussion continue sur le projet relatif à la surveillance des condamnés libérés.

Article 2. Les coupables condamnés pour l'un des délits prévus par les articles 246, 306, 314 § 2, 334, 343, 401, 405, 406, 407, 408 et 444 du code pénal, ainsi que par les articles 2 et 3 de la loi du 29 février 1832, pourront être placés sous la surveillance spéciale de la police, pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Pourront être mis sous la surveillance les chefs et moteurs de délits prévus par les articles 415 et 416 du code pénal, et les condamnés à un emprisonnement au-delà de six mois dans le cas de l'article 445 du même code.

Il en sera de même à l'égard de ceux qui, quoique accusés d'un crime, ne seront, par application de l'arrêté-loi du 9 septembre 1814, condamnés qu'à une peine correctionnelle.

Ceux qui commettraient de nouveau l'un des délits prévus par les articles énoncés ci-dessus, pourront être mis sous la même surveillance, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

M. de Brouckère propose de rédiger de la manière suivante le dernier paragraphe:

« Ceux qui ayant été condamnés pour un des crimes ou des délits prévus par les dispositions ci-dessus énoncées, commettraient de nouveau l'un de ces délits, pourront, etc. »

Cet article est adopté avec un léger changement de rédaction.

La chambre adopte aussi les articles 3 et 4. (Nous les ferons connaître demain.)

Le vote définitif du projet est renvoyé à après-demain.

On passe au rapport des pétitions. Toutes sont renvoyées aux différents ministères ou déposées au bureau des renseignements.

Nous nous empressons de reproduire un article du *Moniteur belge* sur la crise ministérielle dont les journaux ont entretenu le public ces jours derniers. Le ministère a cette fois compris ses devoirs envers le pays. Il a très bien apprécié toute l'inconvenance qu'il y aurait eu à garder le silence dans les circonstances actuelles. Nous l'avons déjà dit, la nation a droit de connaître ses affaires, et l'administration manque à ses devoirs, quand elle cherche à les lui cacher quand elle néglige même de l'en instruire. Quoi! il se sera agi de faire entrer au pouvoir deux des hommes des plus importants du pays à raison de leur position financière et industrielle; à ce sujet, une partie du ministère aura offert de se retirer, et la nation ne saura toutes ces choses qui l'intéressent si vivement que sur de vagues oui dire, que par suite peut-être de quelques indiscretions! En vérité les choses ne se passeraient point autrement sous une monarchie de bon plaisir. Ces manières de faire ne sont point de mise sous un régime constitutionnel, et il faut tôt ou tard que le pouvoir se soumette aux nécessités de sa position. Nous avons souvent fait cette remarque au sujet du superbe silence dans lequel se renferme presque toujours l'administration, et ces prédictions commencent à se réaliser.

L'administration actuelle se trompe sur la nature de ses obligations en matière de publicité. Elle ne voit trop souvent que les journaux; et un ministre l'a dit: « Nous n'avons pas le temps de répondre à des articles de gazettes. » Il ne s'agit point ici de gazettes, mais bien de pays; songez donc que vous ne pouvez empêcher les feuilles publiques de mettre en circulation des faits plus ou moins graves, plus ou moins importants, et qui peuvent exercer une grande influence sur les affaires générales et particulières, par conséquent, il entre dans vos obligations d'éclairer le pays, de lui faire connaître la vérité. Voilà ce que les ministres devraient prendre en considération et ils négligent de le faire. Voyez si en France et en Angleterre, l'administration ne s'empresse point de prendre la parole toutes les fois que la presse met en circulation des nouvelles de nature à influencer d'une façon quelconque sur les affaires du pays.

Ces réflexions nous éloignent un peu de l'article du *Moniteur*, sur lequel nous appelons l'attention des lecteurs. Il résulte des explications ministérielles qu'il s'est réellement agi de nommer MM. Coghén et Meeus, ministres d'état; et qu'il est également vrai que cette combinaison a soulevé une vive opposition de la part de MM. de Thèux, d'Haart et Ernst. Il semble aussi résulter des paroles de l'organe du gouvernement, que les deux directeurs de la Banque n'auraient point eu entrée au conseil. Nous concevons très-bien qu'en présence des graves inconvénients que présente l'élevation de ces deux personnages et l'alarme qu'elle avait jetée dans le pays, les ministres opposés eux-mêmes apportent une certaine réserve dans les explications qu'ils donnent au pays. Mais d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, MM. Meeus et Coghén, en qualité de simples ministres d'état, se trouvaient placés sur un premier échelon, et qu'on nous passe la vulgarité de l'expression: les ministres d'état sont du bois dont on peut faire des ministres à portefeuille.

En dernière analyse, le projet paraît décidément abandonné, et nous en félicitons le pouvoir.

L'Indépendant déclare aujourd'hui que le *Journal des Flandres* et le *Politique* se sont mépris sur la portée de l'article qu'il a publié à l'occasion de l'élevation de MM. Meeus et Coghén, à la dignité de ministres d'état. La feuille Bruzelloise n'a pas eu le moins du monde l'intention que nous lui avons prêtée, et elle se fonde sur le passage suivant, extrait de l'article sur lequel nous avons fait quelques observations:

« Certes, avons nous dit, nous ne nous constituons pas les défenseurs de MM. Meeus et Coghén, encore moins voudrions-nous nous prononcer sur la faveur dont a songé à les gratifier. »

Dans l'avant dernière nuit, et hier dans l'après midi, l'ouragan a causé des dommages sur divers points de notre ville et dans les environs. Plusieurs cheminées ont été renversées par le vent, des toits ont été emportés; nous n'avons pas appris qu'il y eut d'autres accidents à déplorer.

— Avant hier, le moulin à vent de Voltem a été la proie des flammes; il était assuré pour une somme de 12,000 frs.

— La crue excessive des eaux de la Meuse a occasionné sans doute partout des malheurs plus ou moins graves. Nous apprenons que le sieur Hubert Joseph Léonard, ouvrier batelier, domicilié rue de la Rose, sur Meuse, en notre ville, a retiré avant hier au rivage de Cheravoye, deux tonneaux contenant du genièvre, marqués tous deux des lettres J. L. R. et des chiffres 119 et 109, qui avaient été amenés en cet endroit pendant la nuit. La personne à qui ces tonneaux appartenaient pourra les réclamer chez ledit Léonard en justifiant de ses titres de propriété.

Nous apprenons que la chambre de commerce et des fabriques de cette ville, consultée par M. le ministre de l'intérieur, a émis un avis contraire à l'autorisation que la Société de mutualité industrielle sollicite du gouvernement. Nous espérons pouvoir donner cette pièce plus tard.

La chambre de commerce de Gand s'est également prononcée contre l'existence de la Société de mutualité industrielle.

Le *Mercure* annonce que la chambre de Mons s'est au contraire prononcée en faveur de la formation de la Société.

La grande Banque, qui se qualifie de Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, vient de faire l'acquisition de la manufacture de coton, chales, sayette et tapis à l'instar de Tournay, établie en cette ville par MM. Pastor et C^e. On dit que le prix de cette acquisition est très-élevé. (J. de Ferviers.)

Hier a du être signé le contrat d'une nouvelle société fondée par la Banque de Belgique, sous la dénomination de *Société des actions réunies*. Ceci nous paraît être le pendant de la mutualité industrielle. (Ind.)

Le 24 novembre 1836, est mort à Verviers, à l'âge de 94 ans, M. Jean-Népomucène Grasmayr, de Wiltan, village situé près d'Innsbruck, capitale du Tyrol, où il naquit le 16 mai 1742.

Quoique M. Grasmayr ait passé sa vie dans une condition modeste, cependant sa carrière présente un fait aussi curieux que rare, que nous ne croyons pas hors de propos de faire connaître à nos lecteurs.

En 1760, c'est-à-dire à l'âge de 18 ans, M. Grasmayr vint à Verviers et fut employé dans la maison François Biolley et fils, où il est resté jusqu'à sa mort. Il a ainsi été commis de la même maison pendant soixante-seize ans. Il a vu les chefs de quatre générations de la famille.

M. Grasmayr était fort charitable. L'on nous assure qu'il a légué aux établissements de bienfaisance de cette ville, une partie de sa fortune, fruit de ses économies.

Avant hier M^{me} Romacle, directrice du pensionnat de demoiselles situé au faubourg St-Marguerite, en cette ville a reçu de S. M. une gratification de francs 1,370 74, en récompense des soins qu'elle donne depuis plus de 2 ans à la fille de lord Ouborough. Ce n'est pas la première fois que la munificence royale vient au secours de cette infortunée, que son père après l'avoir placée dans ce pensionnat, y a délaissée.

On écrit de Bruges, 26 novembre : Quoique mieux fourni que le marché précédent, le marché de toiles de ce jour n'était pas aussi animé. Les négociants qui achètent pour le blanc ont mis quelque lenteur à faire leurs choix; il y avait à ce qu'il paraît un assez grand nombre de pièces d'une fabrication trop peu soignée. Les belles qualités ont obtenu de bons prix.

Il y a eu une légère augmentation dans la plupart de nos céréales. Le froment a été vendu 16 fr. 70 le seigle 10 fr. 35, l'orge 10 fr. 40, le sarrasin 8 fr. 40, l'avoine 7 fr. 10.

On lit dans le *Précurseur* d'Anvers : Le nombre des sinistres qui ont frappé nos assurances depuis notre dernier cours de primes du 14 novembre, est vraiment effrayant; nous nous bornerons à indiquer les pertes totales des navires partis d'Anvers ou attendus à Anvers, savoir :

- 1° *Fadrensminde*, cap. Kior, de Newport à Anvers.
- 2° *Dalkarten*, cap. Morke, de Riga à Ostende.
- 3° *Newcastle*, cap. Hall, d'Anvers à Boston.
- 4° *Bienvenu*, cap. Moryson, de Dantzig à Anvers.
- 5° *Pilot*, cap. Overston, de Weyness à Anvers.
- 6° *Emmanuel*, cap. Aulhonlssen, de Nieustadt, à Anvers.
- 7° *Thankful*, cap. Wade, d'Anvers à Hull.
- 8° *Drei Gebruder*, cap. Kraeft, de Dantzig à Anvers.
- 9° *Hoffnug*, cap. Rentz, de, Hambourg à Anvers.

Le mouvement du port d'Anvers, tant à l'entrée qu'à la sortie n'étant que de 200 à 250 navires par mois, il aurait fallu pour compenser les seules chances de ces pertes totales survenues en quinze jours, recevoir une prime moyenne de 8 à 10 p. c., chose qui n'est évidemment pas admissible. Il n'y a donc pas de milieu, ou les assureurs doivent refuser leur garantie pour tous les risques qui courent dans le mois de novembre, ou ils doivent penser à doubler leurs prétentions avant que les sinistres ne soient arrivés, et non pas lorsqu'il est trop tard et que les chances vont plutôt en diminuant qu'en augmentant.

On lit dans un journal anglais : Dernièrement, un homme passait aux Assises de Glasgow sous la prévention d'avoir volé un tonneau de harengs. Le fait prouvé, et au moment où le jury allait se retirer pour en délibérer, le principal témoin s'avance à la barre, et avec le plus beau sang-froid du monde : « Milord, dit-il, le tonneau de harengs n'est rien en comparaison de quelques uns de ses tours; il faut que je vous en raconte un. La semaine dernière, il m'a volé mon enseigne, et que croyez-vous, milord, qu'il en ait fait? — Comment voulez-vous que je le devine? Du reste, rien ne m'étonnerait de la part du prévenu. — Eh bien! milord, il est entré avec dans ma propre boutique la tenant sous le bras, et ma proposé de me la vendre, parce que, disait-il, il pensait qu'elle me serait d'un plus grand usage qu'à aucun autre.

Le juge. — J'avoue que je n'avais pas idée d'une pareille impudence.

MM. J. de Prins, peintre, et M. Vinck, lithographe, Anvers, ont réuni leurs talents pour donner au public une représentation exacte des principaux tableaux de Rubens qui se trouvent à Anvers. Le premier de ces artistes a dessiné les ouvrages d'après les originaux, le second s'est chargé de reproduire les dessins sur la pierre. Voici les sujets promis aux souscripteurs : 1° Le Sauveur en croix entre deux larrons; 2. la Communion de St. François; 3. l'Adoration des Mages; 4. la Descente de Croix; 5. l'Erection de la Croix; 6. l'Assomption de la Vierge; 7. la Flagellation de Jésus-Christ; 8. la Vierge et l'Enfant Jésus entourés de plusieurs Saints.

Ce grand travail s'achève sous la surveillance de la direction de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers. Les huit planches (exécutées sur grand format), sont partagées en 4 livraisons, dont chacune coûte 25 francs.

PROJET DE CANAL D'EMBRANCHEMENT A LA SAMBRE.

Le ministre de l'intérieur informe que le plan et les autres pièces composant le projet d'un canal d'embranchement à la Sambre à établir sur le territoire de la commune de Marchienne-au-Pont, de la construction duquel le sieur Pinfiez propose de se charger, moyennant la concession de péages à y percevoir, seront déposés, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 18 juillet 1832, à l'hôtel du gouvernement provincial à Mons, pendant l'espace d'un

mois depuis le premier décembre prochain jusqu'au 1^{er} janvier 1837.

Un registre y sera ouvert, pendant le même temps, pour recevoir les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu.

COMMERCE. — STATISTIQUE.

Coup d'œil sur la situation des finances et du commerce de la Grande-Bretagne.

Nous extrayons les détails qui suivent de la *Revue Britannique* :

Tandis que l'incertitude règne dans les affaires, tandis que les journaux interprètent de mille manières la décision de la Banque d'Angleterre, sur le taux des escomptes, le revenu public se trouve dans une situation très-satisfaisante. Les recettes, au 5 octobre 1836, ont dépassé celles de 1835 de 2,727,693 l., et au 5 juillet 1836, un excédant de recettes de 1,796,000 l. a été constaté : il a été immédiatement appliqué soit au retrait d'une partie des bons de l'échiquier, soit au rachat de fonds 3 1/2 p. c.; et sur les 20,000,000 l. d'indemnité accordés aux propriétaires d'esclaves des Antilles, 16,492,379 l. se trouvaient déjà payés à cette époque.

Toutes les branches de commerce sont loin cependant de se ressentir de l'espèce de panique qui règne sur les marchés. Le commerce du thé a pris un développement considérable depuis la levée du monopole. L'an dernier, au 5 août, 21,000,000 de livres avaient été seulement importés; cette année, à la même époque, 36,650,000 l. étaient entrées dans nos ports, et tout porte à croire que ce mouvement ne se ralentira pas; surtout si, d'après le docteur Wallich, la culture du thé peut être introduite avec succès dans plusieurs parties de l'Inde.

La rareté des fonds sur les marchés a porté un grand préjudice à la valeur des actions de la plupart des compagnies industrielles; cependant celles du chemin de Londres à Birmingham, de Liverpool à Manchester, de Greenwich à Londres se soutiennent toujours. Le commerce du fer est aussi en voie de prospérité; et les procédés que M. Mushet a communiqués récemment à l'Association Britannique, pour obtenir du fer malléable après la première fusion, semblent devoir maintenir le mouvement ascendant de cette industrie. Le rapport qui vient d'être publié sur les résultats obtenus dans la construction des ponts en fer de Menay et de Conway justifient pleinement la faveur que ce métal obtient aujourd'hui dans les grandes constructions.

« Les frais de construction du pont de Menay se sont élevés à	211,791
« Les frais d'entretien de ce pont pendant dix ans ont coûté	4,185
« Le pont de Conway a coûté en frais de construction et de réparation, pendant ce même temps	59,764
	275,740

« Les péages et les différentes perceptions recouvrés sur ces deux ponts ont produit 118,288 l. pendant les dix années qui se sont écoulées depuis leur construction. « Ainsi, dans l'espace de dix ans, près de la moitié des frais de cette entreprise se trouvent remboursés. »

Les mines de Cornouailles sont aussi dans un état florissant; douze d'entre elles ont donné 512,000 fr. de produits, et leurs dividendes annuels se sont élevés à 24 p. c. Dans les districts agricoles, il y a cependant un grand nombre de bras inoccupés, et, chose fort rare, aux dernières assises d'Angleterre et du pays de Galles, six condamnations à mort ont été prononcées; une dans chaque circuit. Plusieurs accusations graves de vols, de meurtre et d'incendie, ont été soumises au jury, mais il n'y a pas été donné suite, à cause de l'extrême rigueur des peines. Aussi la commission chargée de réviser la législation pénale, propose-t-elle de grandes modifications afin de la rendre plus efficace. En attendant cette réforme, la législation militaire continue à s'exercer avec la même rigueur; pendant les cinq années qui ont fini au 1^{er} septembre dernier, 1,227 soldats et 332 marins ont été condamnés à la peine du fouet.

M. John a l'honneur de prévenir le public, que son concert, qui devait avoir lieu vendredi 2 décembre 1836, est remis au 9 dudit mois, à cause de la représentation qui aura lieu vendredi au bénéfice des pauvres.

La direction de notre Théâtre se propose de donner vendredi prochain, une représentation au bénéfice des pauvres. L'idée de donner à l'argent que nous employons à nos plaisirs une destination de bienfaisance, si elle n'est pas nouvelle, n'en est pas moins heureuse, et l'on peut prédire au caissier une ample recette. Le directeur a choisi, pour cette représentation, le bel opéra de *Robert le Diable*, c'est-à-dire, l'une des pièces dont l'annonce attire constamment la foule. Qui ne voudra, tout en faisant une bonne œuvre, aller entendre encore la belle partition de Meyer-Beer, dont plusieurs morceaux sont si bien rendus sur notre scène, par MMes St-Angé et Vadé, et par MM. Bouchy et Richelme.

VILLE DE LIÈGE.

Voire. — Enlèvement des Cendres.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle au public, et notamment aux cultivateurs, que, suivant l'article 49 du règlement du 29 décembre 1835, « il est interdit à toute personne étrangère au service de l'entrepreneur du nettoieinent public, d'enlever ou de faire enlever dans la commune, à l'aide de voitures ou par tout autre moyen de transport, les boues, immondices et cendres provenant, soit du balayage, soit de l'intérieur des habitations; à moins que ce dernier enlèvement ne soit demandé par un tiers ayant chez lui une quantité de cendres suffisante pour remplir une charrette. »

Les contraventions seront toujours immédiatement poursuivies. A l'hôtel de ville, en séance, le 28 novembre 1836. Le président, L. JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Les sieurs Kinot, Guillaume, et Verlainne, Nicolas Joseph, militaires pensionnés, sont invités à se rendre au bureau central de police, pour affaires qui les concernent.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 29 NOVEMBRE.

Naisances : 4 garçons, 3 filles.
Décès : 2 garçons, 3 hommes, 2 femmes, savoir : Hubert Vincent Janenot, âgé de 88 ans, jardinier, à Spa, veuf d'Angèle Misson. — Auguste Athanase Candez, âgé de 47 ans, négociant, rue Neuvice, époux d'Isabelle Marguerite Antony. — Philippe Jn. Jacquemin, âgé de 37 ans, cordonnier, rue Volière, veuf de Vict. Margte. Venet. — Elisabeth Ursule Defrance, âgée de 64 ans, rentière, rue au Péryz. — Marie Joseph Lucas, âgée de 23 ans, servante, rue Fond Saint-Servais.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu di, 2 décembre 1836, la première représentation de la reprise de LÉOCADIE, opéra comique en trois actes. — L'AMBASSADEUR, vaudeville en un acte. — LA MARQUISE DE PRÉTINAILLE, vaudeville.

Vendredi 3, au bénéfice des pauvres, la 4^{me} représentation de ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.

Incessamment, la 4^{me} représentation de GUSTAVE. En attendant, la CROIX D'OR, UNE POSITION DELICATE, les ACTIONNAIRES, vaudevilles. A l'étude, la JUIVE, grand opéra.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

V^{ve} ANT. ANSIAUX, RUE VINAVEDILE, N. 608,

Vient de recevoir des assortimens de MÉRINOS FRANÇAIS UNIS ET IMPRIMÉS, satin de laine, batistes de laine imprimés, MÉRINOS ANGLAIS UNIS, BROCHÉS et IMPRIMÉS, MÉRINOS THIBET, napolitaines, bombazines, châles tartans, flanelles, moltons, couvertures. Son magasin est également assorti des articles suivans : TOILES, linge de table, schirtings, calicos, percales, basins, piqués, coutils, toiles à matelats, mousselines, courtpointes en piqués, tapis de table, cotons, cotonnettes, siamoises, batistes de France et d'Ecosse, mouchoirs de poche, châles, fichus, cravattes, bas, gants pour hommes et pour femmes, franges pour rideaux, tulles et pointes de dentelles, eau de Cologne première qualité, le tout à des prix très modérés. 270

VENTE

DE CHEVAUX DE REFORME.

Le lundi et jeudi 5 et 8 décembre prochain à midi, il sera procédé sur le marché aux grains, quai de la Batte, A LA VENTE DE 38 CHEVAUX, provenant de l'artillerie et du train. ARGENT COMPTANT. 517

A VENDRE DEUX SUPERBES CHEVAUX, GRIS-POMELÉS, appareillés, de l'âge de 5 et 6 ans, parfaitement dressés à la voiture, à la selle et au cabriolet. S'adresser pour les voir et en connaître le prix à la maison de feu le colonel de Collaert, à TONGRES, où ils resteront jusqu'au 2 décembre, à midi. 519

UNE FILLE DE QUARTIER munie de bons certificats peut se présenter place St-Pierre, n. 372. (514)

PROGRAMME.

DU CONCERT

Donné par M^{me} MANNELLI, dans la SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION, le mercredi, 30 novembre à 7 heures du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Les contrebandiers, chant à quatre voix, par Clapissou, exécuté par MM.... du Conservatoire.
2. Prière et final, de l'opéra *Fausta*, de Donizetti, chantés par M^{me} Mannelli.
3. Trio de Hummel, pour piano, violon et violoncelle, exécuté par MM. Ledent, Massart et Loxhay.
4. Le Soir, chant à huit voix, composé par M. Soubre, exécuté par MM. les élèves du Conservatoire.
5. Duo de l'opéra *Mahomet second*, de Rossini, chanté par M^{me} Mannelli et M. Prost.

DEUXIÈME PARTIE.

6. Les chasseurs, chant à quatre voix, par Clapissou, exécuté par MM.... du Conservatoire.
7. Cavatine de l'opéra *Gli arabi nelle Gallie*, de Paccini, chantée par M^{me} Mannelli.
8. Duo de l'opéra *i Puritani*, de Bellini, chanté par MM. Prost et Thierry.
9. Air varié pour haut-bois, exécuté par M. Romedenne.
10. Air de l'opéra *Marino Faliero*, de Donizetti, chanté par M^{me} Mannelli.

Prix d'entrée : 3 fr. pour les souscripteurs.

A VENDRE
UNE JOLIE MAISON
Avec écurie et jardin, sise à Liège, au commencement du quai d'Avroy, n. 569.

MAGASIN
DE
SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS
Chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MÉRINOS français, de Satin laine, algérienne, Mérinos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle, Caleçons, Gilets et Bas de Laine.

VENTE APRÈS DÉCÈS,
D'UNE
BELLE COLLECTION DE LIVRES.
Le 15 décembre 1836, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères d'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES dépendant de la succession d'un avocat de cette ville, décédé depuis peu.

A SURENCHÉRIR.
Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire DELBOUILLE, le 28 novembre 1836, LA MAISON COTÉE 416, enseignée du Pain de Sucre, sise FAUBOURG SAINTE-MARGUERITE, à Liège, a été adjugée moyennant 1,950 francs, et à la charge, en outre, d'acquitter cinq rentes important 214 francs 63 centimes, dont les capitaux s'élèvent à 4,292 francs 60 centimes.

BONNE ET VASTE MAISON,
A VENDRE
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.
LUNDI 12 décembre 1836, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DEBEFVE, il sera exposé en vente aux enchères publiques,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,
en bon état, SITUÉE A LIÈGE, DERRIÈRE LE CHŒUR DE SAINT PAUL, portant le n. 525, et se composant de plusieurs quartiers, deux cuisines, caves, pompes, citernes, trois cours, porte cochère, remise et écurie pour quatre chevaux.

MAISON DE COMMERCE
A VENDRE.
Le LUNDI, 12 décembre 1836, à 11 heures, M. DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée,
UNE GRANDE MAISON DE COMMERCE,
Située en cette ville, rue Porte Saint-Léonard, n. 657.

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE,
QUAI DE LA BATTE, N. 1112.
JEUDI, VENDREDI et MARDI, 1, 2 et 6 décembre, à deux heures, VENTE des GAGES SURANNÉS, reçus en septembre 1835.

PRISONS DE LIÈGE.
RÉADJUDICATION DES FOURNITURES.
Le gouvernement n'ayant pas approuvé l'adjudication faite le sept novembre, des fournitures nécessaires à la nourriture et à l'entretien des prisonniers de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, PENDANT L'ANNÉE 1837, il sera procédé le mardi six décembre à trois heures de relevée, devant la commission administrative des prisons de Liège, siégeant à l'hôtel du gouvernement provincial, à une nouvelle adjudication dans laquelle ne seront pas compris cependant le lait, la houille, la viande de bœuf, la viande de veau, la graisse de bœuf, le vinaigre, la bière et les chandelles.

LE 6 DÉCEMBRE 1836, à 9 heures du matin, il sera procédé, par le tribunal civil séant à HUY, à L'ADJUDICATION DÉFINITIVE des IMMEUBLES des époux Dejardin-Modave de Borlez, y situés et à Ainffe, annoncée le 4 octobre dernier, dans ce journal, et par affiches, les 3, 4 et 5 même mois. BASTIN, avocat et avoué, 193

LUNDI 5 DÉCEMBRE 1836, et jours suivants, à dix heures précises du matin, l'on vendra

TOUTE LA FUTAIE
croissant sur 26 hectares de terrain à défricher, près de notre Dame au Bois, faubourg de Namur, à un quart de lieue de la Sambre et autant de la Meuse, par un bon chemin empierré. Ces arbres essences de chênes, hêtres et bouleaux, sont de la plus grande élévation, propres pour ROUES D'USINES, manches de marteaux, planches de bateau, douves, poutres, poutrelles de 30 à 40 pieds, la MENUISERIE ET LE CHARONNAGE.

AVIS
CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE
Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.
La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, dite double, est apposée sur chacun de ses cols, sert de garantie, autrement déception.

GRILLE EN PER BATTU,
De deux mètres et demi de longueur.
Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,
A VENDRE,
Quai de la Sauvenière, n. 9.

Sirap pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot.
UNE MÉDAILLE D'OR,
a été accordée à l'auteur.
Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses.

GOUTTE, RHUMATISMES, DOULEURS NERVEUSES.
Nous prévenons les personnes atteintes de ces affections cruelles, qu'elles peuvent se préserver de leurs attaques qui se renouvellent si souvent avec les premiers froids, et obtenir une guérison parfaite par de simples frictions avec la pommade antialgique du docteur ROBERT MAUVAGE, breveté du roi.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.
Le sieur G. Thiriart, serrurier, demande l'autorisation d'établir une forge dans son habitation, rue Grande Bèche, n. 4177.
Le sieur P. Ledent, armurier, celle de construire une petite forge dans une pièce du rez de chaussée donnant sur le derrière de la maison n. 496, faubourg St-Gilles.

PENSIONS.
Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de la caisse de retraite pour le troisième trimestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St-Thomas, n. 332.

Table with columns for BOURSES, PARIS, LONDRES, AMSTERDAM, ANVERS, BRUXELLES, VIENNE, listing various financial instruments and their values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 29 NOVEMBRE 1836.
Les fonds espagnols ont éprouvé peu de variation à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 18 3/4 7/8 19 1/2 et reste 19 A. au comp. On a fait peu d'affaires.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 27 AU 28 NOVEMBRE:
Le schooner russe Anna, ven. de Boston, ch. de coton, cuir et bois de construction. — Le schooner français l'Argus, ven. de Rouen, ch. de graine de colza et pierre à plâtre.

VENTES.
Cotons. — On a cité aujourd'hui des ventes importantes telles que 640 balles mobile, — 256 idem Mako. Les prix n'en ont point été connus.
Café. — 400 balles Brésil, à prix divers; 150 dito St-Domingue, dito 120 dito Batavia, dito Riga. — 25 tierçons Caroline à fl. 13. — Rien de marquant dans les autres articles.